

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03730

Numéro SIREN : 508 648 110

Nom ou dénomination : KERMABON

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 18168

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2021	Net 30/09/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	920 000		920 000	920 000
Autres immobilisations incorporelles	3 240		3 240	178 588
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	38 223	35 846	2 377	9 239
Installations techniques, matériel et outillage industriels	208 652	110 810	97 842	48 000
Autres immobilisations corporelles	727 857	98 661	629 196	6 507
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	250		250	8 845
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 898 222	245 317	1 652 905	1 171 178
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	26 678		26 678	18 708
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	5 840		5 840	5 315
Marchandises	1 850		1 850	1 518
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	4 039		4 039	9 572
Autres créances	66 994		66 994	8 771
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 090 215		1 090 215	1 014 615
Charges constatées d'avance (3)	7 708		7 708	304
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 203 323		1 203 323	1 058 803
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 101 545	245 317	2 856 228	2 229 981
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

EURL KERMABON	COMPTES ANNUELS AU 30/09/2021
Bilan passif	

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 000	6 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	600	600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 696 921	1 316 972
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	579 526	579 949
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 283 047	1 903 521
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	354 616	55 566
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 209	13 484
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 805	102 224
Dettes fiscales et sociales	126 336	147 534
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	216	7 652
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	573 181	326 460
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 856 228	2 229 981
 (1) Dont à plus d'un an (a)	269 176	15 306
(1) Dont à moins d'un an (a)	304 005	311 154
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	689	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2021	30/09/2020
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	2 586 599		2 586 599	2 336 073
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	2 586 599		2 586 599	2 336 073
Production stockée			525	4 536
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			33 300	6 354
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			4 732	31 778
Autres produits			9 943	38
Total produits d'exploitation (I)			2 635 099	2 378 779
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			26 904	27 118
Variations de stock			-332	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			456 179	404 490
Variations de stock			-7 970	-1 864
Autres achats et charges externes (a)			305 774	235 750
Impôts, taxes et versements assimilés			22 994	31 640
Salaires et traitements			758 563	668 597
Charges sociales			183 313	154 586
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			53 628	24 039
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			117	17
Total charges d'exploitation (II)			1 799 169	1 544 372
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			835 929	834 407
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 468	489
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 468	489
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			-1 468	-489
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			834 462	833 919

Compte de résultat (suite)

	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	47	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	47	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	25 331	15 411
Sur opérations en capital	5 323	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	30 655	15 411
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-30 608	-15 411
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	224 328	238 559
Total des produits (I+III+V+VII)	2 635 145	2 378 779
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 055 620	1 798 831
BENEFICE OU PERTE	579 526	579 949
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier	16 064	
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL KERMABON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 2 856 228 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 579 526 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/11/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables**Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. La société KERMABON a eu recours à l'activité partielle de janvier à mai 2021 dans le secteur de la vente/livraison à hauteur de 1 524.38€

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	920 000			920 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	179 088		175 849	3 240
Immobilisations incorporelles	1 099 088		175 849	923 240
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	70 462		32 239	38 223
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	173 362	71 064	35 774	208 652
– Installations générales, agencements aménagements divers	69 465	640 310	6 803	702 972
– Matériel de transport	6 983			6 983
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 655	13 248		17 903
– Autres immobilisations corporelles				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	324 927	724 621	74 816	974 732
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	8 845		8 595	250
Immobilisations financières	8 845		8 595	250
ACTIF IMMOBILISE	1 432 860	724 621	259 260	1 898 222

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		724 621		724 621
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		724 621		724 621
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste	175 349			175 349
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	500	74 816	8 595	83 911
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	175 849	74 816	8 595	259 260

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2021
Éléments achetés	920 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	920 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	500		500	
Immobilisations incorporelles	500		500	
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	61 224	2 577	27 955	35 846
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	125 362	20 184	34 735	110 810
– Installations générales, agencements aménagements divers	65 310	27 246	6 803	85 753
– Matériel de transport	6 180	803		6 983
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 107	2 818		5 925
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	261 182	53 628	69 493	245 317
ACTIF IMMOBILISE	261 682	53 628	69 993	245 317

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 78 990 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	250		250
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 039	4 039	
Autres	66 994	66 994	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 708	7 708	
Total	78 990	78 740	250
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	7 365
Total	7 365

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6000 Euro décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 60,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 573 181 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	689	689		
– à plus de 1 an à l'origine	353 928	84 751	269 176	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 805	85 805		
Dettes fiscales et sociales	126 336	126 336		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 424	6 424		
Produits constatés d'avance				
Total	573 181	304 005	269 176	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	350 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	51 775			
(**) Dont envers les associés	6 209			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FNP EAU	766
FNP HONORAIRES COMPTABILITE	4 590
FNP HONORAIRES JURIDIQUE	1 200
INT. COURUS SUR EMPRUNT + 2ANS	137
INTERETS COURUS A PAYER	689
DETTES S/PROV. POUR CONGES PAYES	30 153
CHARGES SOCS. CP	8 962
CVAE A PAYER	5 103
CFE A PAYER	973
TAXE FONCIERE	5 011
Total	57 584

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA ASSURANCES	7 143		
CCA LOCATIONS MOBILIERES	565		
Total	7 708		

« KERMABON »
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 6 000 €
Siège social : 156 Avenue du Général Leclerc
33600 - PESSAC
RCS BORDEAUX 508 648 110

DÉCISIONS UNILATÉRALES ORDINAIRES ANNUELLES
PRISES PAR L'ASSOCIÉE UNIQUE
LE 31 MARS 2022

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2021 :

L'associée unique, sur la proposition du Gérant, décide d'affecter la somme de 579 525,74 €, montant du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2021 de la manière suivante :

- à titre de distribution de dividendes
à l'associée unique une somme de 400.000,00 €
- le solde, soit la somme de 179 525,74 €
à l'augmentation du poste « Autres Réserves ».

Le dividende à distribuer dont le montant s'élève à la somme de 400.000 € se trouve ainsi fixé à la somme de 4 000 € par part sociale, et sera payable au siège social dans les délais impartis par la loi.

Le montant du dividende non éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique (P.F.U.) ou sur option globale pour le barème progressif à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° à 4 du Code Général des Impôts, soit pour 100 parts sociales, s'élèvera à 400.000 €.

Conformément aux prescriptions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associée unique rappelle qu'il a été effectué les distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices.

Le tableau ci-après fait apparaître le montant des revenus distribués éligibles ou non éligibles au P.F.U. ou sur option globale pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu à l'abattement de 40% (antérieurement au 1^{er} Janvier 2018, éligible ou non éligible seulement à l'abattement de 40%).

	Revenus distribués éligibles à compter du 1^{er} Janvier 2018 au P.F.U. ou sur option globale pour le barème progressif à l'abattement de 40% (antérieurement au 1^{er} Janvier 2018, éligible seulement à l'abattement de 40%)	Revenus distribués non éligibles à compter du 1^{er} janvier 2018 au P.F.U. ou sur option globale pour le barème progressif à l'abattement de 40% (antérieurement au 1^{er} Janvier 2018, non éligible seulement à l'abattement de 40%)
Année 2019	0 €	170 000 €
Année 2020	0 €	100 000 €
Année 2021	0 €	200 000 €

L'associée unique, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, déclare que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

Décision prise : texte ci-dessus.

Le Gérant : M. Pierre-Xavier BARRANGER

